

**Objet : Maison de santé St-Alban-de-Montbel – Demandes de financement Département Savoie et Région AuRA**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 16 décembre 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir P. COUTAZ). MANSOZ. VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI). WROBEL (pouvoir M. WDOWIAK).

ABSENTS : MMES VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 10/12/2025

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée que les 4 médecins libéraux exerçant dans la commune de Saint Alban de Montbel, occupent des locaux loués auprès d'un bailleur privé qui sont situés à proximité des commerces et de la salle des fêtes du bourg communal et qui comprennent seulement 3 cabinets médicaux et présentent un manque de fonctionnalité pour le bon accueil et la prise en charge des patients (isolation phonique insuffisante, isolation thermique insuffisante, manque de sanitaires, impossibilité d'organiser le parcours de la patientèle de manière à garantir une « confidentialité » suffisante...),

**Précise** par ailleurs que le bâtiment ne peut faire l'objet d'une extension sachant que le propriétaire a fait valoir son opposition à tout projet d'agrandissement : dans ce contexte, les médecins n'ont pas la capacité d'augmenter leur temps de travail et se retrouvent dans l'obligation de refuser un grand nombre de nouveaux patients ;

**Explique** qu'après plus de trois ans de recherches infructueuses de nouveaux locaux, les quatre médecins libéraux envisageaient de quitter le territoire de la CCLA pour s'installer au sein d'un EPCI limitrophe qui serait en capacité de les accueillir ;

**Dit** que ce départ ne serait pas sans incidence pour les habitants de la CCLA compte-tenu de l'éloignement potentiel du nouveau cabinet et aurait par ailleurs pour effet de :

- > limiter encore plus les capacités d'accès aux soins et de recherche d'un médecin traitant pour les nouveaux arrivants dans un contexte de forte croissance démographique du territoire de la CCLA (solde migratoire moyen annuel de + 1,2 % très supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale),
- > faire disparaître les synergies qui se sont créées avec le cabinet d'infirmières et de kinésithérapeutes mais aussi avec les commerces situés en toute proximité.

**Explique** que dans ce contexte, la CCLA en lien avec la commune de St-Alban-de-Montbel a travaillé sur la recherche d'une solution permettant de maintenir la présence des médecins tout en répondant à leurs besoins et leurs objectifs d'augmentation d'activité et a réalisé une étude de faisabilité-programmation portant sur la création d'une maison de santé ;

**Précise** que la réalisation de ce projet :

- permettra de :
  - Garantir le maintien en place des 4 médecins actuels,
  - Augmenter significativement leurs temps de travail avec une croissance de patientèle estimée à 2 450 patients supplémentaires / an soit + 54 %,
  - Accueillir un 5ème médecin voire de deux autres médecins supplémentaires sachant que les cabinets polyvalents ont aussi été conçus pour répondre à ce scénario,
- répond à la demande croissante de médecins traitant et à l'accueil de nouveaux patients à l'échelle de la CCLA mais aussi des EPCI limitrophes ;

Présente le plan de financement prévisionnel du projet de Maison de santé :

Dépenses TTC		Recettes	
Montant travaux	1 072 464 €	SAS 73 *	870 000 €
MOE, SPS, OPC, Assurances, frais de portage SAS...	203 136 €	Région AuRA	200 000 à 250 000 €
Raccordements réseaux, TLE, études géotechniques	44 400 €	Département Savoie	100 000 €
		Part CCLA	100 000 à 150 000 € **
<b>Total</b>	<b>1 320 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 320 000 €</b>

\*Participation SAS couverte par les loyers perçus / Cabinets médicaux

\*\*Suivant accompagnement Région et Département

Propose au Conseil communautaire, sur la base d'un montant d'opération de 1 320 000 € TTC, de délibérer pour :

- > Approuver le projet de construction d'une maison de santé sur la commune de St-Alban-de-Montbel,
- > Confier le portage du projet à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) dans le cadre d'un bail à construction,
- > Autoriser le Président à signer la convention - bail à établir avec la SAS,
- > Solliciter l'aide de la Région à hauteur de 250 000 € au titre du dispositif de soutien régional à la création de maison de santé,
- > Solliciter l'aide du Département de la Savoie à hauteur de 100 000 € au titre du Contrat Départemental secteur Avant-Pays Savoyard.

Après en avoir délibéré à 25 voix « pour », 1 abstention (M Grollier) et 0 voix « Contre », le conseil communautaire :

APPROUVE le projet de construction d'une maison de santé sur la commune de St-Alban-de-Montbel,

DECIDE de confier le portage du projet à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) dans le cadre d'un bail à construction,

AUTORISE le Président à signer la convention - bail à établir avec la SAS,

SOLLICITE l'aide de la Région à hauteur de 250 000 € au titre du dispositif de soutien régional à la création de maison de santé,

SOLLICITE l'aide du Département de la Savoie à hauteur de 100 000 € au titre du Contrat Départemental secteur Avant-Pays Savoyard,

CHARGE le Président d'entreprendre toute démarche relative à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,  
Alexandre FAUGE

